



Public concerné

Prérequis

Cette formation s'adresse au directeur, gestionnaire, responsable du personnel, professionnel RH.

Prérequis :

Connaissances de base en droit du travail et/ou gestion des ressources humaines.

Accès CAMPUS - plateforme LMS du réseau Uniopss-Uriopss : Maîtriser les compétences numériques de base (navigation internet, messagerie)

Objectifs

Contexte

Le code du travail, les accords de branche et la CCN 51 constituent le socle juridique de référence régissant les relations entre les employeurs et les salariés. Cette formation permet de comprendre et s'appropriier les spécificités de la CCN 51 dans la pratique quotidienne des RH.

Connaître et approfondir sa connaissance de la convention

S'approprier les évolutions de la CCN 51

Articuler ces dispositions conventionnelles avec les accords de branche et le droit commun

Programme

Présentation de la formation

- Programme et objectifs
- Modalités d'organisation de la formation et accès aux ressources

Propos introductifs

- Saisir les particularités de la BASS
- Comprendre les modalités d'application d'une CCN dans la BASS
- Saisir la nécessité d'identifier la source à l'origine de l'application de la CCN 51

La construction de la CCN 51 et ses incidences

- S'approprier les évolutions de la CCN 51 pour identifier les règles d'application : le processus de dénonciation et ses effets, l'existence d'une recommandation patronale et le nouveau socle conventionnel

Les relations collectives de travail

- Connaître les droits et obligations en matière d'IRP
- Evaluer l'impact du CSE sur les dispositions conventionnelles

L'embauche des salariés

- S'approprier les obligations conventionnelles relatives à l'embauche
- Maîtriser le régime juridique des contrats de travail (formalisme et période d'essai)

Le droit disciplinaire

- Identifier les enjeux compte-tenu des règles de la CCN 51
- Sécuriser la procédure disciplinaire

La durée du travail

- Saisir la différence entre temps de travail effectif et temps connexes : quelles conséquences ?
- Maîtriser les règles relatives à la durée du travail et temps de repos
- Savoir mettre en place et organiser les astreintes dans l'établissement
- Appréhender les évolutions en matière d'heures supplémentaires
- S'approprier les spécificités de la CCN 51 et de la branche sur le travail de nuit

Les règles relatives à la rémunération

- S'approprier les éléments constitutifs de la rémunération : classification CCN 51, coefficient, les compléments de rémunération, la prime d'ancienneté, complément de technicité prime décentralisée

Les congés et les absences

- Déterminer les droits et obligations du salarié : maladie/accident de travail, congé maternité, congé parental...
- Connaître les règles régissant les congés payés, les congés conventionnels, les jours fériés, les congés pour événements familiaux...

La rupture du contrat de travail

- Connaître les dispositions spécifiques de la CCN 51 en matière de licenciement, démission et départ à la retraite



(préavis et indemnités)

Durée, effectifs

9 heures.

10 stagiaires (capacité maximum).

Intervenant(s)

Présentation des intervenants accessible via notre site : <https://www.uriopss-hdf.fr/formation>

Moyens pédagogiques et techniques

6h de classes virtuelles : 5 et 14 novembre (9h30 - 12h30)

+ 3h estimées de travail personnel en autonomie (asynchrone)

Soit 9 heures de formation.

Mise à disposition de ressources pédagogiques, dont supports de présentation.

Illustration par des cas concrets et échanges avec les participants.

Formation hébergée sous la plateforme numérique CAMPUS – Classe virtuelle animée via Teams.

Modalités d'évaluation des acquis

Evaluation des acquis en cours de formation

Matériel nécessaire pour suivre la formation

Formation à distance qui demande un ordinateur avec connexion internet, caméra et micro

Délais moyens pour accéder à la formation

Les formations en Inter font l'objet d'une programmation accessible [via le catalogue en ligne](#).

Les formations en Intra sont programmées en tenant compte des disponibilités des apprenants et des intervenants.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les stagiaires en situation de handicap sont invités à préciser leur besoin via le bulletin d'inscription et/ou à nous contacter en amont de la formation afin d'échanger sur les éventuelles adaptations nécessaires.

Les locaux de l'Uriopss, à Boves et à Lille, sont accessibles pour les personnes à mobilité réduite.

Le cas échéant, l'Uriopss s'appuie sur un réseau de partenaires pour répondre aux besoins exprimés, ou orienter si besoin vers les dispositifs ou acteurs spécialisés.



Référente Handicap pour l'organisme de formation de l'Uriopss Hauts-de-France :

Martine BABELA : m.babela@uriopss-hdf.fr

(Registre public d'accessibilité téléchargeable depuis le site Internet)